



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : /

Date de la convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°03

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATIMOINE BATI – CONVENTION AVEC LA SOREGIES

Les membres du conseil municipal sont informés que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie créé par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

SOREGIES propose à la collectivité de **l'accompagner dans la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur son patrimoine bâti.**

Pour chacune des opérations d'économies d'énergie envisageables pour la collectivité, la SOREGIES s'engage à

- analyser les dépenses énergétiques du patrimoine bâti,
- conseiller la collectivité sur des solutions de matériels à mettre en œuvre.

La collectivité s'engage à **céder à SOREGIES ses droits** de manière exclusive et SOREGIES s'engage à **payer à la collectivité un montant correspondant à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.**

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES telle que jointe à la présente et d'autoriser M le Maire à la signer.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans et prendra fin le 31 décembre 2025.

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE),

VU le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES telle que jointe à la présente,
- d'autoriser M le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

